



CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة والصناعة الجزائرية - الفرنسية

PARTENAIRES

EVOLEN

Energies
Aujourd'hui & Demain



LES RENCONTRES DE L'ENERGIE

Développement du Contenu
Local et de la Sous-traitance

Le 1 et 2 Octobre 2024 à l'hôtel Sheraton Alger





CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة والصناعة الجزائرية- الفرنسية

PARTENAIRES

EVOLLEN

Energies
Aujourd'hui & Demain



LES RENCONTRES DE L'ÉNERGIE

LE 1 ET 2 OCTOBRE 2024 À L'HOTEL SHERATON ALGER

L'ALGÉRIE :

Selon le Fonds Monétaire International FMI l'Algérie est classée comme 4^{ème} puissance économique en Afrique avec un PIB de 224,11 Mds \$* et une croissance de 3,8 %** et selon la Banque d'Algérie dans son dernier rapport sur la conjoncture économique en 2022 le solde de la balance des paiements affiche un excédent de 18,47 Mds \$*** tirés essentiellement de la croissance Hydrocarbures 10,8 % en 2021 et 10,2% en 2022 ce qui permet une assise financière très intéressante pour lancer des projets d'envergures dans le domaine de l'énergie conventionnelle, non conventionnelle et surtout énergie verte.

Les réserves prouvées de Gaz Naturel de l'Algérie sont estimées à 2 430 Mds m³ et en 2022 la production était de 372 Mds m³, les réserves de pétrole sont estimées à 12,2 Mds de barils et 1 million de barils par jour.

L'Algérie amorce une dynamique d'énergie verte en lançant un programme ambitieux de développement des énergies renouvelables (ENR) et d'efficacité énergétique. Cette vision des institutions nationales s'appuie sur une stratégie axée sur la mise en valeur des ressources inépuisables comme le solaire et leur utilisation pour diversifier les sources d'énergie et préparer l'avenir et cela au travers de mesures concrètes pour renforcer la production d'électricité (+604 MW) et développer les réseaux électriques et gaziers, la réalisation de 15 centrales solaires d'une capacité totale de 2000 MW (Mégawatts). Un intérêt croissant pour le développement de l'hydrogène vert avec des projets visant à exploiter son potentiel solaire et éolien

La mise en place de réglementations environnementales plus strictes pour contribuer à la décarbonation en encourageant des technologies propres et durables.

PRÉSENTATION DE L'ÉVÈNEMENT :

La CCI Algéro Française organise les 01 et 02 Octobre 2024 les Rencontres de l'Énergie à l'hôtel Sheraton Alger ; Cette édition est organisée sous le thème **Développement du Contenu Local et de la Sous-traitance** afin de répondre aux attentes des autorités publiques algériennes qui souhaitent développer des partenariats industriels dans ce secteur.

Ces rencontres se tiendront en format de rendez-vous B to B sur les deux journées. Un planning de rendez-vous qualifiés sera établi par la CCI AF pour permettre à des entreprises françaises et algériennes d'échanger sur les opportunités d'investissement et de partenariats commerciaux et industriels.

Plus de 60 entreprises françaises et plus de 140 entreprises algériennes (dont notamment le groupe Sonatrach et ses filiales) sont attendus pour participer à ces rencontres.

Des ateliers thématiques se tiendront en marge de ces rencontres afin de présenter le savoir-faire des entreprises algériennes et françaises dans le secteur de l'industrie pétrolière (aval) et gazière ainsi que les attentes en matière de partenariats industriels

LES RENCONTRES DE L'ENERGIE

LE 1 ET 2 OCTOBRE 2024 À L'HOTEL SHERATON ALGER

RETOUR SUR L'ÉDITION 2023 :

La deuxième édition s'est tenue en octobre 2023 au l'hôtel Le Méridien d'Oran avec la participation de 40 entreprises françaises, clusters et partenaires ainsi que plus de 250 entreprises algériennes privées et publiques (Groupe Sonatrach et près de 43 filiales) Plus de 1500 rendez-vous B to B ont été organisés et 7 conférences thématiques animées par des experts et chefs d'entreprises.



Consultez le film de l'édition 2023 sur notre chaîne YouTube :

CCI AF/Deuxième rencontre Algéro-Française de l'industrie Pétrolière et Gazière / Oran 2023

ELLES ÉTAIENT PRÉSENTES EN 2023





CCI ALGÉRO-FRANÇAISE

غرفة التجارة و الصناعة الجزائرية - الفرنسية

PARTENAIRES

EVOLLEN

Energies
Aujourd'hui & Demain



LES RENCONTRES DE L'ENERGIE

LE 1 ET 2 OCTOBRE 2024 À L'HOTEL SHERATON ALGER

BULLETIN DE PARTICIPATION :

A retourner renseigné et signé impérativement avant le 15 septembre 2024

Packs	Incluant	Tarifs	Cochez votre choix
PACKAGE COMPLET	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Accueil à l'aéroport d' Alger et transfert à l'hôtel Sheraton D'Alger. ◆ Hébergement à l'hôtel Sheraton d'Alger pour une personne du 30 septembre et 3 Octobre 2024 avec petit déjeuner (soit 3 nuitées) ◆ Participation au cocktail de bienvenue le 18 Novembre 2024 prévu à l'hôtel Sheraton d'Alger. ◆ Parution dans l'annuaire des participants des Rendez Vous de l'Energie organisés par la CCI Algéro – Française ◆ Emplacement individuel (table + 4 chaises + connexion wifi + emplacement pour kakémono). ◆ Déjeuner et pauses café des deux jours. ◆ 5 à 6 RDV B to B validés au préalable selon cahier des charges 	562 100 DA Equivalent à 3 850 €	<input type="checkbox"/>
1 PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE	1 personne supplémentaire représentant la même entité : Identique au package complet (pas de RDV B to B supplémentaires)	109 500 DA Equivalent à 750 €	<input type="checkbox"/>
INSERTION PUBLICITAIRE	1 page en quadrichromie dans l'annuaire des participants FORMAT A4 (fichier haute définition, quadrichromie)	58 400 DA Equivalent à 400 €	<input type="checkbox"/>

1€= 146 DA (Taux de change de référence)

A la réception de votre inscription, nous vous adresserons un cahier des charges pour cibler au mieux vos RDV

BENEFICIAIRE	N ° DE COMPTE	BIC/Swift	MOTIF	DOMICILIATION
CCIAF	021 00001 0180000101 05 DZD	SOGEDZAL	Les Rencontres de L'Energie	SOCIETE GENERALE Agence Sidi Yahia 45 lot petite Provence
RIB 021 00001 0180000101 05 DZD		IBAN : DZ58 0002 1000 0101 8000 0101 05		

Pour l'entreprise :M. ou Mme :

Nom :

Prénom :

Cachet et signature

Fonction :

Votre contact CCI AF :

Halim **AMMAR KHODJA** –halim.ammarkhodja@cciaf.org

Tél. +213 (0)23 50 70 19 Poste 110

Mob. +213 (0)770 82 00 80



LES RENCONTRES DE L'ENERGIE

LE 1 ET 2 OCTOBRE 2024 À L'HOTEL SHERATON ALGER

■ BULLETIN DE PARTICIPATION :

A retourner renseigné et signé impérativement avant le 15 septembre 2024

Dénomination de l'Entreprise :

Siret : Code Postal :

Nom/prénom du représentant de l'entreprise :

Tél / mobile :

Mail :

Adresse :

Site web :

Description de l'activité de l'entreprise : (Entre 75 et 80 mots en Arial 12) (qui paraîtra dans l'annuaire des participants)

.....

Produits / services : Entre 20 et 35 mots en Arial 12

.....

Cachet et signature

1. Je certifie que les informations communiquées sur ce bulletin sont exacts, je m'engage à procéder au règlement des frais de participation conformément au montant indiqué et aux conditions de participations mentionnées.

2. Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales de participation que le CCIAF m'a communiqué (Annexel) et m'engage à respecter les clauses indiquées.

LU ET APPROUVE LE / /
 Nom, prénom et fonction du signataire



LES RENCONTRES DE L'ENERGIE

LE 1 ET 2 OCTOBRE 2024 À L'HOTEL SHERATON ALGER

ANNEXE 1

Conditions Générales de Participation

Les présentes conditions générales de participation sont systématiquement insérées dans chaque dossier envoyé par le CCIAF aux entreprises. En conséquence le fait de remplir un contrat de participation implique l'adhésion entière et sans réserve de l'entreprise participante à ces conditions générales de vente, à l'exclusion de tout autre document tel que prospectus, catalogue pouvant être émis par le CCIAF et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du CCIAF prévaloir contre les conditions générales de ventes. Toute condition contraire opposée à l'entreprise participante sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au CCIAF quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 1- les inscriptions ne pourront être satisfaites que si elles sont accompagnées de l'acompte correspondant et dans la limite des disponibilités. Aucune inscription ne sera prise en compte sans le versement de cet acompte. Toute inscription ne sera définitive qu'à compter de la date de valeur du virement au crédit du CCIAF. Si la demande de participation excède LA CAPACITE DU NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES, la priorité sera donnée aux sociétés, par ordre d'arrivée des dossiers D'INSCRIPTION et des règlements. Aucune inscription ne sera validée si l'ENTREPRISE n'a pas réglé la totalité des factures relatives

Article 2- Le CCIAF et ses partenaires s'engagent à organiser pour l'entreprise des rendez-vous professionnels ciblés en fonction du programme de RDV B to B.

Article 3- Annulation les entreprises peuvent annuler leur participation sous certaines conditions : - Avant le 15 septembre 2024 : le CCIAF établira un avoir de 50% de l'acompte au profit de l'entreprise participante, le CCIAF conservant le solde, soit 50% au titre des frais qu'elle a engagés. - Après le 15 septembre 2024 : la totalité du paiement restera acquis au CCIAF et fera l'objet d'une note de frais qui sera adressée à l'entreprise à l'issue de la rencontre déduction faite de la note de frais d'acompte. EN CAS D'ANNULATION PAR LE CCIAF, LES DISPOSITIONS SONT LES SUIVANTES : Postérieurement à la diffusion des dossiers d'inscription et quelle qu'en soit la cause, le CCIAF se réserve le droit d'annuler la mission prévue lorsque son organisation est devenue impossible. Dans ce cas, les acomptes versés par les exposants sont intégralement restitués par le CCIAF, à l'exclusion de tous dommages et intérêts supplémentaires.

Article 4- Modalités de paiement L'acceptation des conditions générales de participation par le participant vaut engagement de régler sa participation en deux phases :

- 1ère phase : un acompte de 50% du montant total de la commande au moment de l'inscription, ou par virement à l'ordre du CCIAF - 2ème phase : le paiement du solde de la note de frais avant le 15 septembre 2024 par virement à l'ordre du CCIAF. Chaque entreprise, dès son inscription, s'engage à respecter les échéances de paiement stipulées à l'article 4 du présent contrat.

Article 5- Garanties de paiement le non-respect de cette obligation permet au CCIAF d'exiger le paiement immédiat des sommes restant dues ou d'annuler la participation de l'entreprise à la mission en question. Tout changement susceptible d'entraîner l'insolvabilité, la cessation de paiement ou un retard du dit paiement doit être signalé au CCIAF, afin qu'il puisse prendre les dispositions nécessaires et notamment exiger des garanties ou un règlement comptant avant le début de la mission.

Article 6- les cas de force majeure, et notamment les grèves nationales, les retards dans les approvisionnements, les guerres, les actes des autorités publiques, le boycott des produits français, etc. ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable indépendant de la volonté du CCIAF et entravant les prestations, ainsi que tout empêchement né d'une modification dans la réglementation internationale des produits, constituant un obstacle définitif à l'exécution des présentes conditions générales de vente, suspendent de plein droit les obligations du CCIAF relatives à ces conditions générales de vente et dégage alors le CCIAF de toute responsabilité ou de tout dommage pouvant en résulter.

Article 7- Responsabilité - Assurance Chaque entreprise participante à la rencontre devra être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages causés aux tiers et dont il serait reconnu personnellement responsable. D'une façon générale, le CCIAF décline toute responsabilité pour incident indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la mission et portant un préjudice quelconque aux personnes participantes.

Article 8- Confidentialité les parties se considèrent tenues au secret professionnel et s'engagent dès lors à respecter la confidentialité des informations auxquelles elles auraient accès dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales de vente, pendant toute leur durée d'exécution. Tous les documents appartenant ou concernant l'entreprise en possession du CCIAF seront considérés comme confidentiels, ainsi que tous les renseignements et pièces concernant l'entreprise, ses produits et ses services.

Article 9- Modification des conditions générales de vente : le CCIAF se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente et d'en informer l'entreprise participante huit jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions générales de vente. **Article 10-** Litiges pour tout litige ou toute contestation concernant l'application, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation des présentes conditions générales de vente, seule la compétence des juridictions algériennes et de la loi algérienne sera retenue.

Article 11- Autorisation de diffusion – droit à l'image : Le participant autorise la CCIAF à collecter, traiter, utiliser et exploiter ses informations ainsi que son image par reproduction, en tout ou partie, sur les sites internet, réseaux sociaux, supports de stockage numériques (Clé USB, disque dur, etc...) pour la promotion de l'évènement...

La CCIAF s'engage au respect stricte de la réglementation régissant le traitement des données à caractère personnel et à n'utiliser les données collectées que pour la promotion de ses événements.